

## Chronique documentaire

---

Volume 15, numéro 2, 1947

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103101ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103101ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

---

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

---

Citer ce compte rendu

(1947). Compte rendu de [Chronique documentaire]. *Assurances*, 15(2), 96–102.  
<https://doi.org/10.7202/1103101ar>

## Chronique documentaire

96

**L'Annuaire du Canada.** Bureau Fédéral de la Statistique, Ottawa. Prix: \$2.00.

Chaque année, l'Annuaire s'augmente de renseignements, de tableaux, de graphiques qui jettent un jour nouveau ou plus récent sur la vie économique et politique du pays. Dans celui de 1946, on trouve aussi des études sur certaines initiatives de guerre et d'après-guerre : plan d'entraînement aérien du Commonwealth britannique, rôle joué par le C.A. R.C. de 1939 à 1945, initiatives de la Commission des prix et du commerce, mesures d'après-guerre, etc.

L'*Annuaire du Canada* reste la grande source de documentation officielle. S'il ne doit pas y chercher des statistiques de détail, le lecteur y trouvera des chiffres d'ensemble et des faits qui résument bien la situation commerciale, industrielle, financière et politique du pays.

**Etudes Canadiennes — Montréal,** par Raoul Blanchard. Imprimeries Allier, Grenoble, France. Prix: \$4.50.

Doyen de la faculté des lettres de l'Université de Grenoble, M. Raoul Blanchard est à la fois un professeur de géographie clair et précis, un écrivain excellent et un chercheur. Depuis de nombreuses années, il s'intéresse au Canada. Il lui a consacré plusieurs ouvrages et, entre autres, une *Géographie de l'Est du Canada*, qui est une remarquable synthèse. Dans son livre sur Montréal, l'auteur reprend, en les complétant, les conférences qu'il a données à l'École des Hautes Études Commerciales de Montréal il y a deux ans. Ce qu'il dit de

notre ville, il l'a constaté sur place en de longues promenades, à travers ses quartiers, accompagné d'un collaborateur aussi modeste que renseigné, M. Fortunat Fortier. Ce qui plaît dans le livre de M. Blanchard, c'est la simplicité en même temps que la sérénité avec laquelle il juge. Évitant l'ironie de certains et les outrances d'autres, l'auteur parvient à donner une idée fouillée et juste de la ville.

**The cities of America-Hartford.** Dans *Saturday Evening Post*, du 26 juillet 1947. 97

Le *Saturday Evening Post* consacre à Hartford, ville des assurances, un long article où, à côté de renseignements et de chiffres pas toujours intéressants, il y a un aperçu assez curieux d'une ville qui vit de l'assurance, comme d'autres vivent chez-nous du papier, de l'aluminium, de l'or, des métaux ou du blé. Quarante-sept compagnies y ont leur siège et touchent bon an mal an un milliard de primes. Hartford pour nous, c'était la Travelers, la Hartford, l'Aetna et quelques autres compagnies. Après avoir lu l'article de M. Miller, on se rend compte du rôle qu'y tient l'assurance sous toutes ses formes. En résumé, écrit l'auteur de l'article, « *Described by its Critics, as tight, tolerant, tidy and tiresome, Hartford — the town that Insurance built — thrives and prospers on getting other people to save their money* »

**La Metropolitan Life**, dans un numéro récent de *Life*.

Dans *Life*, on trouve des photos magnifiques, des textes assez vivants et, dans l'ensemble, des aperçus rapides, qui frappent le lecteur moyen un peu comme un film où rien n'est étudié à fond, mais où tout tend à créer une impression immédiate, fugitive. C'est le cas de cet article consacré à la Metropolitan Life, ce mastodonte de l'assurance. Rien n'est petit, étriqué dans cette immense affaire, qui, le 31 décembre 1946, avait trente-deux millions d'assurés, trente-quatre milliards

d'assurances en vigueur et un actif de huit milliards de dollars. Tout cela est en grande partie la propriété des assurés, mais c'est la société elle-même qui détient les capitaux et les administre. On aperçoit immédiatement la puissance qu'accorde à ses administrateurs l'énormité de ces capitaux. Aux Etats-Unis, on est habitué à s'exprimer en millions, mais on sent très bien le respect de l'auteur de l'article devant une masse pareille de capitaux et d'influence.

98

**Pathfinder**, United States Fidelity and Guaranty Company, Baltimore, Maryland.

Si les sociétés américaines dépensent énormément d'argent en publicité chaque année, certaines d'entre elles n'hésitent pas à consacrer des sommes plus modestes, mais assez élevées pour donner à leurs agents des textes destinés à leur enseigner le métier ou à préciser leurs connaissances d'un point particulier. C'est ainsi que la U.S.F. & G. publie depuis quelques années des bulletins périodiques sous le titre de « Pathfinder ». La collection constitue un véritable cours sur les assurances dites de « *Casualty* », c'est-à-dire responsabilité civile, accidents, vol, automobiles, etc.

Ces textes servent aussi à un enseignement régulier de l'assurance que la compagnie offre à ses agents et à leurs employés. Il y a là une initiative que d'autres sociétés ont également prise, comme la Travelers, la Maryland, l'Insurance Company of North America, etc.

**Agents Extension Course**, Lumbermens Mutual Casualty Company, Chicago, Illinois.

Dans le domaine de l'enseignement des assurances, l'initiative de la Lumbermens est plus étendue. Ses textes sont plus élaborés, plus fouillés. Ils sont suivis d'un questionnaire qui constitue un véritable cours par correspondance; puisque, si la compagnie demande à l'agent de répondre par écrit aux

questions posées, elle s'engage à corriger leurs travaux par le truchement de son *Educational Department*.

Quelque élémentaires que soient ces textes, ils ont le grand avantage de forcer le lecteur à lire, à réfléchir et à exprimer sa pensée. Ainsi, petit à petit, en le guidant, on lui fait examiner les polices avec leurs conditions et leur exclusions, les tarifs et les détails du métier.

Nous avons sous les yeux quelques-unes de ces plaquettes parues récemment sous le titre « How to sell ». En voici les sujets : I — *Boiler and Machinery Insurance. Indirect coverages Sales and Inspections*. II — *Fire Insurance*. III — *Insurance Introduction. Risk and its relation to Insurance. Insurance Carriers. Historical Development of Insurance*.

99

**Directory of Directors, 1947.** A compilation by the Financial Post. Toronto. Prix \$8.00.

Recueil des administrateurs et gérants de sociétés au Canada, fait de courtes biographies, où seule apparaît la mention des postes occupés par chacun. Voilà un répertoire qui peut être utile à ceux qui traitent avec les hommes qui, dans notre pays, tiennent les leviers de commande. Même si des erreurs ou des oublis se sont glissés dans cette longue compilation, le livre est utile.

**Le contrat d'assurance de responsabilité civile**, par Emile Spilrein. Librairie Générale de droit et de jurisprudence, 20, rue Soufflot, Paris.

Ouvrage paru en 1934, mais qui nous est arrivé à Montréal on ne sait trop comment et par quelles voies détournées, à la suite de la guerre. Livre bien ordonné, clair comme une thèse classique. L'auteur y étudie la responsabilité civile sous l'angle juridique principalement. On y trouve des définitions

exactes, d'une remarquable précision. Voici ce que l'auteur écrit, par exemple, au sujet de l'intérêt assurable, qui différencie très nettement l'assurance et le pari :

100

« Indépendamment des conditions générales de validité que nous venons brièvement d'examiner, le contrat d'assurance requiert une condition spéciale : il faut qu'il y ait chez l'assuré un intérêt assurable. L'assurance ne s'est que lentement dégagée du pari et du jeu. Encore aujourd'hui l'assurance et le pari présentent des caractères de similitude externe. L'une et l'autre pourraient utiliser les calculs de probabilité. Les mises des joueurs, de même que les primes des assurés, peuvent être combinées en vue d'une exploitation méthodique. Ce qui distingue essentiellement le pari de l'assurance, ce sont les buts poursuivis par le joueur d'une part, par l'assuré et l'assureur d'autre part. L'assuré ne recherche pas, comme le joueur, à réaliser un gain : il désire éviter une perte sensible et pour obtenir cette sécurité, il consent à payer une prime. L'assureur professionnel tel que nous le rencontrons aujourd'hui, exerce bien son activité en vue d'obtenir un gain : mais ce n'est pas sur le hasard qu'il compte. Il organise la compensation des risques, et les bénéfices que lui laisse la différence entre le fonds des primes et les indemnités payées constituent un profit légitime; il est le prix de la sécurité procurée aux assurés.

« L'assureur et la sécurité publique seraient exposés aux plus graves dangers si le contrat d'assurance pouvait dissimuler un pari. Il serait à craindre que l'assuré, afin de gagner son pari, n'aidât le sort. Ce qui serait particulièrement dangereux en matière d'assurance de responsabilité où les sinistres ne se réalisent qu'au détriment de tierces personnes. L'assuré doit donc avoir un intérêt à la non réalisation du risque. »

**Law of Negligence and Delicts in Canada**, par James R. Thomson, F.C.I.L. Stone & Cox Ltd., 229 Yonge Street, Toronto.

Voilà un ouvrage bien différent du précédent. Autant l'autre est théorique et envisage le sujet de très haut, autant celui-ci tend à se rapprocher de la pratique en classant la jurisprudence sous un certain nombre de rubriques. En l'écrivant, l'auteur a voulu établir les similitudes et les différences

qui existent entre la loi de Québec et le droit commun des autres provinces. Patiemment, il a réuni et classé les causes et les jugements, et, en exposant le sens, il a tenté d'indiquer la tendance. Le sous-titre de l'ouvrage contient tout le programme de l'auteur : *Common Law with Comparative notes of Quebec Civil Law of Delict*.

L'ouvrage est surtout intéressant comme guide dans le maquis de la jurisprudence. C'est à ce titre qu'il faut remercier M. Thomson de l'avoir écrit, après une longue carrière au service d'une des sociétés d'assurances les plus importantes du Canada. C'est en réglant des sinistres qui, à certains moments, ont dû être de véritables casse-tête que l'auteur a acquis une grande expérience de la responsabilité civile et de l'assurance au Canada.

101

Dans sa préface, l'auteur écrit ceci : « *May I be allowed the indulgence of the opinion that it takes a cleverer man to be an adjuster in Quebec than in, say Ontario? Or perhaps I should put my conclusion objectively in this way — given a norm of ingenuity, there is more scope for the exercise of that ingenuity under the Quebec Law* »; ce qui est à la fois flatteur et inquiétant.

**Business Year Book, a Study of the Canadian Market, 1947.**

MacLean Publishing Company Limited, Toronto. Prix \$2.00.

Voilà un autre annuaire bien différent de *L'Annuaire Statistique du Canada*. Dans celui-ci rien n'est sacrifié à l'effet, à l'utilisation immédiate. Tandis que *Business Year Book* tend à présenter les chiffres et les faits en vue de leur utilité. Les auteurs de cet ouvrage n'apportent pas de statistiques nouvelles. Ils apprêtent avec beaucoup de dynamisme celles de l'Office fédéral, en les présentant différemment et de façon vivante. Leur objet, c'est d'adapter les chiffres aux

besoins du marché, de la vente. Le livre contient aussi d'excellents graphiques.

Voici les principales divisions de la table des matières : (I) The Nation's business. (I) The Market Survey. (III) The Nation's Industries.

**102** **The Pictorial History of Canada's Army Overseas, 1939-1945**, par Fred Whitcombe and Blair Gilmour. McLelland and Stewart, Toronto, Prix : \$3.50.

Des photos, beaucoup de photos, accompagnées d'un texte que le réalisme des images empêche de juger, voilà ce qu'est cet album. Il faut remercier les auteurs d'avoir réuni en un livre d'environ trois cents pages l'histoire de notre participation à la guerre. En le feuilletant, on passe des scènes joyeuses du départ aux drames de Dieppe, d'Italie et de Normandie. Il faut avoir cet album sur ses rayons, afin de garder un témoignage précis sur la part prise par nos troupes à une guerre implacable.

Pourquoi faut-il que le texte français vienne gâter la valeur documentaire du livre ? Quand comprendra-t-on que la traduction est autre chose qu'un article de journal bâclé ?